

Conditions générales de vente

Application

Dans notre domaine d'activité, les conditions de livraison et de paiement suivantes sont applicables, sous réserve d'autres dispositions écrites. Elles sont portées à la connaissance du client et disponibles en tout temps sur notre site web, www.nayasti.com

Les présentes conditions de ventes et de livraison s'appliquent à l'ensemble des contrats, accords et commandes stipulés entre NAYASTI et ses clients.

Demandes

Les clients font parvenir des demandes à NAYASTI, de préférence par écrit (email) avec le maximum d'informations sur le projet concerné. Ces demandes d'offres n'engagent aucune des 2 parties à ce stade. La signature d'un NDA Agreement entre les parties est un prérequis souhaité.

Offres

A défaut d'indications contraires, les calculs de prix des offres se fondent sur des documents et des données complets, ainsi que sur des indications absolument claires et ne pouvant induire de malentendus concernant le contenu, la forme la définition, la qualité, les dimensions, les quantité et la définition du produit concerné. Ces indications lient les parties.

Les offres formulées sur la base de données imprécises, ou en l'absence de documents, ne peuvent avoir qu'un caractère indicatif et n'engagent pas l'entreprise. Dans l'intérêt de tous, toutes les offres et confirmations de commande sont faites par écrit. Les offres sans délai de validité perdent toute obligation de respecter leur contenu après 30 jours de leur première édition.

Contrat / Mandat / Commande

NAYASTI s'engage à produire le produit attendu et décrit dans l'offre correspondante.

Elle s'engage également à mettre tout en œuvre, afin de respecter les délais contractuels convenus, et pouvoir livrer la prestation attendue dans le temps imparti.

Les prix proposés et confirmés, à défaut d'autre convention, s'entendent nets, TVA en plus.

Les frais de conditionnement, emballage, transport ou expéditions ne sont pas inclus et seront facturés en sus.

Les prix s'entendent sous réserve d'un renchérissement éventuel des matières premières ou d'une augmentation des salaires résultant de l'application du contrat collectif de travail qui pourraient intervenir avant l'achèvement de la commande. Toute modification de prix unitaire sera annoncée par NAYASTI au donneur d'ordre, respectivement au client.

Commande pour client

NAYASTI exécute des commandes de création, développement, fabrication, production, terminaison, assemblage montage, et emboitage pour le compte de clients.

Ses clients sont principalement actifs dans le secteur de l'horlogerie, de la joaillerie, du médical et des microtechniques en général.

Les commandes doivent impérativement être écrites et correspondre à une offre préalable.

Les commandes doivent être confirmées, avec le détail du livrable, le détail des prix, des quantités et un délai de livraison théorique, issu du système ERP NAYASTI. Les délais inscrits sur la commande ne sont que des volontés du client, et ne sont en aucun cas des engagements contractuels.

Seuls les délais figurant sur la confirmation de commande font foi. Ces délais peuvent parfois subir ensuite des modifications indépendantes de la volonté de NAYASTI

Certaines commandes peuvent faire l'objet d'un forfait global, comme des prototypes. Dans ce cas, un montant global est convenu avec le client, qui englobe la production des pièces, les participations outillages, les plans, les frais annexes, la matière, les pièces etc..

Conditions de paiement

Pour toute commande d'un montant supérieur à CHF 5'000.- nets, un acompte à la commande est exigé. Cet acompte sert au traitement de la commande, à la création de l'ensemble du suivi administratif, à l'approvisionnement des matières et autres fournitures, au lancement du développement, aux frais inhérents aux chefs de projets, aux équipes, et à l'élaboration des plans.

L'acompte à la commande peut varier selon la typologie des travaux, la durée du contrat, les matières, les frais à engager au départ, la nature des rapports et la situation financière du client. L'acompte se situe généralement entre 15% et 60% du montant global de la commande.

La commande n'est officiellement lancée, et donc le délai calculé, qu'à compter du jour de réception du versement de l'acompte de lancement contractuellement prévu sur les comptes de NAYASTI.

Toute commande dont l'acompte de départ convenu n'est pas versé, est mise en attente sans autre avis. Si des travaux ont déjà été entrepris sur cette commande, suite à un lancement oral de la part du client, les coûts relatifs seront facturés à ce dernier. Ces montants seront immédiatement exigibles, même en cas d'annulation de la commande a posteriori par le client.

Commande par forfait, protos, samples, démonstrateurs

Dans le cas d'une commande à forfait, l'acompte de départ n'est jamais remboursable, sous aucun prétexte, car le traitement de ce genre de commande engendre d'importants frais dès le départ. Un remboursement éventuel exceptionnel est à la discrétion de NAYASTI, qui évaluera la situation et le relationnel client.

Commande de production standard

Dans le cas d'une commande standard, l'acompte est remboursable, mais sera soumis à un calcul précis des coûts des travaux encours, arrêtés au jour de la réception de l'annulation de commande.

L'acompte de départ versé par le client, sera donc en partie remboursé, si les conditions suivantes sont remplies:

- Le retard de livraison dépasse de plus de 6 mois le délai prévisionnel annoncé
- Le client n'a engendré aucun retard dans le processus de validation préalable
- Le client n'a engendré aucun retard dans le paiement de l'acompte à la commande contractuel
- Le client n'a provoqué aucune division du paiement de l'acompte à la commande, en plusieurs fois
- Le client n'a pas demandé de modifications ou de mise à jour sur le produit, après l'envoi de la confirmation de commande
- Le client n'a pas prétexté un problème de qualité ou d'exécution afin de se soustraire aux obligations de la commande
- Le client n'a pas changer de version ou de stratégie produit pendant l'exécution de la commande

La marchandise livrée reste propriété de NAYASTI jusqu'au complet paiement de toutes les factures y relatives.

Les plans, fichiers et design élaborés par NAYASTI dans le cadre d'une commande demeurent son entière propriété.

Les droits de propriété intellectuelle ou technique peuvent être cédés au client, moyennant un contrat spécifique, contre paiement de la prestation.

Les commandes inclues des positions tarifées pour l'élaboration et la création des fichiers / dossiers. Ces montants n'incluent en aucun cas la cession définitives de ces dossiers / fichiers et les droits y relatif.

NAYASTI est en droit d'exiger des garanties de paiement, même après l'acceptation de la commande et son lancement en interne.

A défaut de ces garanties, il peut interrompre l'exécution de la commande.

Les coûts échus deviennent alors immédiatement exigibles. Au même titre que l'ensemble des coûts annexes à la commande comme les frais de développement, bureau technique, outillages, posages, matières, fichiers, plans, etc..

L'ensemble de tous les coûts arrêtés à l'instant « t » d'une commande se nomment « STATUT FINANCIER COMMANDE »

En cas de cessation de paiement sur des commandes en cours, NAYASTI se réserve le droit de conserver les acomptes versés sur les commandes ou d'autres commandes du même client, titre de dédommagement, en relation avec les frais et les encours.

Délais de livraison

Les délais de livraison stipulés au sein des confirmations de commandes ne sont que des projections ERP, dans le cas où le projet se déroulerait sans aucun écueil, ni report. NAYASTI met tout en œuvre afin de satisfaire l'ensemble de ses clients, sur les aspects temporels de livraison.

Toutefois, malgré tous les efforts et la volonté quotidienne, il arrive parfois que le réseau de partenaires ou fournisseurs subissent des retards, qui induisent automatiquement des reports dans les délais initiaux prévus. Ou alors, que les jalons du processus de développement n'ont pas pu être respectés, pour différentes raisons.

Le report de délai étant une donnée réelle de l'industrie, un risque qui peut survenir, nous préconisons à nos clients de prendre un maximum de sécurité sur les délais attendus de lancement de nouveaux produits.

D'entente avec la majeure partie de nos clients, il a été acté que les délais:

- NAYASTI pondère déjà un facteur sécuritaire sur les délais qui sont annoncés et confirmés au client
- D'ordre général, le délai confirmé officiellement sera respecté et maintenu
- Dans certains cas, pour des impondérables indépendants de la volonté de chacun, ces délais peuvent subir un report dans le temps
- Le report acceptable, sans risque d'annulation de commande est figé à 6 mois de plus, que le délai confirmé stipulé sur la confirmation de commande
- Si le report dépasse les 6 mois, le client et NAYASTI discuterons d'une solution équitable
- Si aucune solution équitable est actée entre les parties, le client sera en droit de mettre un terme à la commande en l'annulant officiellement par voie écrite (email ou courrier)

Annulation de commande

Cas 1.

NAYASTI se réserve le droit de mettre un terme au contrat ou à la commande en tout temps. La raison principale de la suppression de la commande doit être envoyée au client avec un descriptif motivant la décision finale.

Les motifs peuvent être aussi bien financiers, techniques, temporels, de confiance, relationnels, d'éthique ou de stratégie.

Cas 2.

Le client peut lui aussi, en tout temps, mettre un terme à la commande en cours. Il est laissé libre au client de détailler ou non les motivations de son annulation de commande. Le client doit communiquer officiellement et par écrit (email ou courrier) toute annulation de commande.

Dans les 2 cas ci-dessus, NAYASTI éditera et communiquera au client le « STATUT FINANCIER COMMANDE ». Ce statut contiendra tout le détail des encours globaux, incluant toutes les charges relatives et donc de la balance financière entre d'éventuels acomptes versés par le client et les montants dus qui seront dès lors facturés par NAYASTI au client. Les notes de crédit ou nouvelles factures seront éditées.

L'ensemble des coûts ouverts ainsi communiqués au client devront être soldés par ce dernier, sur facture, durant le mois en cours, sous peine de poursuites légales.

Pénalités et dédommagements

NAYASTI n'est aucunement redevable de quelconque dédommagement ou de quelconque pénalité financière qui n'aient fait l'objet d'un contrat spécifique annexe, au moment de la commande. Toute requête a posteriori devient par ce fait commercialement et juridiquement irrecevable.

Par ce fait, aucune demande de paiement de dommages/ intérêts ni quelconque indemnité pour retard de livraison ou annulation de commande ne pourra être exigée par le client, à moins que ce dernier soit en possession de clauses ou d'un contrat spécifiquement signés par les organes dirigeants de NAYASTI.

Poursuites et for juridique

Toute poursuite injustifiée induite par un client contre NAYASTI sera assimilable à de la contrainte, Art 181 CP. Le for juridique pour l'ensemble des relations contractuelles est le Tribunal de Première Instance, domicilié à CH-2900 Porrentruy, Suisse. Les présentes CGV demeurent valables jusqu'à la prochaine édition.